

Compte-rendu

Assemblée Générale constitutive LEADER en Provence Verte Sainte-Baume

Salle des fêtes, Mazaugues, le 28 septembre 2015.

Etant présents :

Marc BASACCO	Conseil de développement du PNR Sainte-Baume - CDOS83
André LAMBERT	Conseiller municipal Cuges les pins
Claude FABRE	Ville de Saint-Zacharie
Blandine MONIER	Mairie EVENOS
François FIL	Provence Verte Solidarité
Christian BRAYER	Lycée Privé Provence Verte
Ada ACOVITSIOTI-HAMEAU	ASER - Conseil de développement de la Provence Verte
Nadine POUILLARD	Conseil de développement de la Provence Verte
Emmanuelle LASSEE	SMPPV
Alexandre NOEL	SMP PNR Sainte-Baume
Marc RICHARD	Association Prune de Brignoles
Monique MATHIEU	Ville du BEAUSSET
Philippe BREGLIANO	Conseil de développement de la Provence Verte - Coopérative Provence forêt
Sylvie MINIER	Trois-S-Sainte-Baume
Aurore SEIDNER-LECAT	CDPPV
Bernard FONTAINE	CDPPV
Benoît MARI	CCITV
Christophe PALUSSIÈRE	CCSBMA
Jean-Pierre MORIN	CCVI
Laurent DAVID	CDPPV
Bernard BAUDIN	Chambre d'agriculture 13
Franck PERO	CCSBMA
Catherine PAUL	CCI83
Michel GROS	SMP-PNR-Sainte-Baume
Philippe DROUHOT	CCVI
Jean-Marcel GIOFFREDO	CMA83
Bernard VAILLOT	SMPPV
Julien VINCENT	ATTCV
Julien FOOT	ATTCV
Jean-Antoine SANTIAGO	Ville d'Auriol
Etienne FABRE	SPF83
Philippe BUREL	Terres de Saint-Hilaire
Frédéric ROUX	Interprofession Régionale Forêt Bois
Christian IMBERT	Ville de Barjols
Sylvie MINIER	3-S-BIO Sainte-Baume (agricultrice)
Michel DESJARDINS	Ville de Cuges-les-pins
André BREMOND	Les canebiers de Provence (agriculteur)
Danielle BOTÉY	Commune de Rians
Hugues FRACHE	Styx Notre équipe la Terre
Alix COLLODELO	Commune de BRAS

Introduction

Bernard VAILLOT ouvre la réunion en remerciant les participants d'avoir répondu à l'appel de LEADER à l'occasion de cette Assemblée Générale Constitutive dont l'objet est de constituer le comité de programmation du GAL LEADER en Provence Verte Sainte-Baume. Il remercie tout particulièrement M.LAVIGOGNE, Maire de Mazaugues, absent pour raison de santé, pour son accueil, et lui souhaite un prompt rétablissement. Sont également excusés, Monsieur Jean-Pierre VERAN, Maire de Cotignac, Madame Annie CHARRIER, Maire de Tavernes, Madame Nathalie ROUBAUD, élue à Cotignac.

Bernard VAILLOT rappelle que la démarche LEADER 2014-2020 en Provence Verte sainte-Baume s'est engagée en 2014 avec la rédaction de la candidature conjointe du Pays de la Provence Verte et du Projet de PNR Sainte-Baume. Un important travail qui avait donné lieu à de nombreux rendez-vous démontrant la capacité des territoires en Provence Verte Sainte-Baume à mobiliser les énergies locales publiques et privées. Suite à la sélection de notre candidature au premier semestre 2015 par le Conseil Régional PACA, autorité de gestion des fonds européens, les travaux préparatoires à l'arrivée du programme se sont poursuivis avec l'appui des acteurs au cours de l'été. La réunion de cette assemblée générale constitutive marque l'entrée dans le concret du programme ! Merci à l'Union Européenne de confier aux territoires ruraux une démarche leur permettant de prendre en main leur développement. Merci au Conseil Régional PACA d'avoir accordé sa confiance au territoire en Provence Verte Sainte-Baume. Et merci à tous les participants d'être au rendez-vous.

Michel GROS remercie également l'ensemble des participants pour leur présence. Il remercie le Conseil Régional PACA d'avoir permis aux Parcs Naturels Régionaux en préfiguration de s'impliquer dans les démarches LEADER 2014-2020 et renouvelle l'enthousiasme du Projet de PNR Sainte-Baume à participer, aux côtés du Pays de la Provence Verte, au copilotage de cette démarche.

Bernard VAILLOT propose qu'un tour de table permette à chacune et chacun de se présenter. La parole est ensuite passée à Joris MATHE pour la présentation de l'ordre du jour.

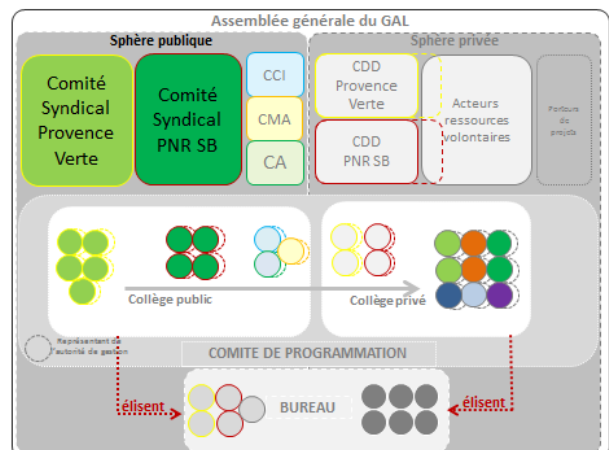


1- RAPPEL DE LA PROCEDURE DE MISE EN ŒUVRE DU CP

Conformément aux engagements pris dans le cadre de la candidature LEADER, la composition du comité de programmation se déroule selon le schéma suivant :

Les Comités Syndicaux du Pays et du Projet de PNR, les chambres consulaires et les Conseils de développement ont été appelés à porter à connaissance du GAL les noms de leurs représentants titulaires et suppléants respectifs.

Les cinq premiers points de l'ordre du jour seront consacrés à l'investiture des membres composant le comité de programmation, à la désignation de la Présidence du GAL, ainsi qu'à la désignation d'un/une représentant(e) auprès du GAL voisin « Grand Verdon ». Un temps sera ensuite consacré à quelques rappels au sujet de la stratégie et du fonctionnement concret du programme. Le dernier point sera consacré à la présentation des travaux à venir et à la programmation d'une prochaine rencontre à brève échéance.



Ces 16 acteurs titulaires (ou le cas échéant leur suppléants respectifs) ont été invités à sélectionner les acteurs ressource volontaires parmi les candidatures adressées au Pays de la Provence Verte en s'appuyant sur les critères suivants :

- représentativité thématique (en référence aux principales thématiques de la stratégie)
- représentativité géographique (équilibre de représentation des secteurs Pays et PNR)
- Engagement pour le territoire (expérience, participation à la candidature, capacité de mobilisation)

2- PRESENTATION DES MEMBRES INVESTIS

L'ensemble des structures sollicitées ont fait connaître les noms de leurs représentant(e)s à l'exception de la CCI Marseille Provence qui est en cours de délibération.

Les membres investis sont les suivants :

A noter que les représentants consulaires du Var siègent en tant que titulaires et leurs homologues des Bouches-du-Rhône en tant que suppléant ce qui permet la représentation de l'ensemble des partenaires consulaires.

Membres investis par leurs structures

Titulaire	Suppléant(e)	Titulaire	Suppléant(e)
Bernard VAILLOT	Jean-Pierre VERAN	Nadine POUILLARD	Catherine DELZERS
Jean-Michel CONSTANS	Bernard SAULNIER	Bernard FONTAINE	A. SEIDNER-LECAT
Franck PERO	Christophe PALUSSIÈRE	Marc BASACCO	Alain GOLEA
Philippe DROUHOT	Jean-Pierre MORIN	Jean-Marc THENOUX	Juan VILAR
Annie CHARRIER	Bernard De BOISGELIN		
Michel GROS	Ariane BOSSEZ		
Claude FABRE	Christian OLLIVIER		
Monique MATHIEU	Blandine MONIER		
Jacques PAUL	Alain DARMUZEY		
Benoit MARI	(N.C.)		
Jean-Marcel GIOFFREDO	Martine SILVY		
Yves JULLIEN	Bernard BAUDIN		

3- PRESENTATION DES ACTEURS RESSOURCES SELECTIONNES

Il est procédé à la présentation des acteurs ressources volontaires sélectionnés.

En première présentation, un siège de suppléant demeure vacant faute de candidature sur la thématique forestière. M. FABRE, représentant le syndicat des propriétaires forestiers du Var s'étonne de ce que la candidature d'Hervé RACINE n'apparaisse pas. Après vérification, cette candidature a échappé à la vigilance de l'équipe technique du GAL et la sélection d'Hervé RACINE comme acteur ressource suppléant de Philippe BREGLIANO sur la thématique forestière est proposée. Elle est approuvée par l'ensemble des membres présents et ajoutée pour compléter le tableau.

Il est précisé que deux candidats seulement n'ont pas pu être intégrés au collectif faute de siège disponible sur leur thématique. Il leur est proposé de garder contact avec LEADER pour venir remplacer, le cas échéant, des acteurs qui souhaiteraient se retirer en cours de programme.

ACTEURS RESSOURCE VOLONTAIRES

Thématique	Titulaire	Suppléant(e)
Filières et microfiliales AGRICILES	Christian BRAYER	Vincent ARCUSA
	Jean-François MARGIER	André BREMOND
Filières et microfiliales TOURISTIQUES	Philippe BUREL	Nathalie ROUBAUD
	Thierry BLONDEAU	Jean MAROTTA
Filières et microfiliales FORESTIERES	Philippe BREGLIANO	Albert LECOURBE
	Frédéric – Georges ROUX	
PATRIMOINE	ADA ACOVITSIOTI-HAMEAU	Marc RICHARD
LIEN-SOCIAL	François FIL	Hugues FRACHE
INNOVATION DURABLE	Pascal MAYOL	Nicole RULLAN

ACTEURS RESSOURCE VOLONTAIRES

Thématique	Titulaire	Suppléant(e)
Filières et microfiliales AGRICILES	Christian BRAYER	Vincent ARCUSA
	Jean-François MARGIER	André BREMOND
Filières et microfiliales TOURISTIQUES	Philippe BUREL	Nathalie ROUBAUD
	Thierry BLONDEAU	Jean MAROTTA
Filières et microfiliales FORESTIERES	Philippe BREGLIANO	Albert LECOURBE
	Frédéric – Georges ROUX	Hervé RACINE
PATRIMOINE	ADA ACOVITSIOTI-HAMEAU	Marc RICHARD
LIEN-SOCIAL	François FIL	Hugues FRACHE
INNOVATION DURABLE	Pascal MAYOL	Nicole RULLAN

L'observation est formulée qu'il y a parmi les membres investis plusieurs acteurs habitants la commune de CORRENS. Cette forte représentation de la commune est-elle susceptible de poser problème ? Il est répondu que non, que les acteurs en question sont pour moitié titulaires et pour moitié suppléants, qu'ils interviennent ici à différents titres qui ne sont pas liés à leur lieu de résidence, et que le seul critère géographique qui a été pris en compte dans la sélection des acteurs ressource porte sur la recherche d'un équilibre dans la représentation des territoires du Pays et du PNR.

Il est donc proposé aux acteurs présents de reconnaître collectivement l'investissement des membres nommés par leurs structures et des acteurs ressources sélectionnés composant le comité de programmation du GAL en Provence Verte Sainte-Baume.

Aucune opposition n'étant exprimée, la proposition est supposée approuvée par les membres réunis en assemblée générale constitutive.

La liste des 25 membres titulaires et de leurs 25 suppléants, dès qu'elle aura été complétée par le membre représentant de la CCI des Bouches-du-Rhône, pourra ainsi être soumise à l'approbation de la structure porteuse du GAL en Provence Verte Sainte-Baume : le Syndicat Mixte du Pays de la Provence Verte.

4- DESIGNATION DE LA PRESIDENCE DU GAL

La Présidence du GAL a pour mission de représenter le GAL, de signer les actes engageant le GAL et de convoquer et conduire les réunions du GAL. Cette fonction prend une dimension nouvelle pour la génération 2014-2020 du fait des responsabilités déléguées aux GAL par l'autorité de gestion régionale en PACA et aux conséquences éventuelles de ces responsabilités sur la structure porteuse. La préconisation ainsi formulée au niveau régional est que la Présidence soit attribuée à un représentant élu mandaté spécifiquement à cette fin par la structure porteuse.

Ladite structure en Provence Verte Sainte-Baume, le syndicat Mixte du Pays de la Provence Verte, a été avisée de cette préconisation et s'est prononcée en Bureau le 10 septembre dernier en faveur de la désignation de Bernard VAILLOT, Président du Pays, comme futur Président du GAL.

Michel GROS apporte son soutien à cette proposition, reconnaissant le rôle de chef de file du Pays de la Provence Verte dans le portage du programme et son expérience en la matière. Il ajoute que cela ne réduira en rien la volonté d'engagement du projet de PNR dans le succès collectif de la démarche pour laquelle il jouera pleinement son rôle.

Bernard VAILLOT précise qu'il a accepté, malgré ses responsabilités déjà nombreuses, d'assumer également la présidence du GAL si le mandat lui en était donné par les membres du comité de programmation. Il rappelle néanmoins qu'il aura besoin de la mobilisation de chacune et chacun pour pouvoir mener pleinement la démarche, notamment du fait des obligations de quorum qui s'imposent dans LEADER pour délibérer valablement. Il adresse par ailleurs au représentant de la Région PACA son souhait de pouvoir bénéficier d'un appui solide de la part de l'autorité de gestion pour pouvoir assumer dans de bonnes conditions les nouvelles responsabilités dévolues aux Groupes d'Action Locale, notamment en cas de difficulté d'ordre juridique ou financier.

La proposition est soumise à l'approbation, au consensus, des membres présents siégeant au comité de programmation. Aucune opposition ne s'étant exprimée, elle est supposée approuvée.

PRESIDENCE

LE PRESIDENT DU GAL :

- Représente le GAL
- Signe les actes engageant le GAL
- Convoque et conduit les réunions



Une fonction qui prend une dimension nouvelle compte-tenu des responsabilités déléguées au GAL et à sa structure porteuse

Préconisation de l'autorité de gestion :
Présidence du GAL par un représentant élu mandaté par la structure porteuse (personne morale juridiquement responsable) : Syndicat Mixte Pays de la Provence Verte.

5- REPRESENTATION AUPRES DU GAL GRAND VERDON

Ce point, ajouté tardivement à l'ordre du jour, vise à répondre à la sollicitation du GAL « Grand Verdon » avec lequel nous bénéficions d'une charte d'engagement réciproque du fait de notre situation de continuité territoriale, et qui réunira, le 8 octobre prochain à 18h, à Moustiers-Sainte-Marie, son assemblée générale afin d'investir à son tour son comité de programmation pour la période de programmation 2014-2020.

Un représentant du GAL en Provence Verte Sainte-Baume est ainsi invité à se joindre au rendez-vous.

La question est posée au Président investi au point précédent qui propose de réserver sa réponse le temps de consulter son agenda et de confirmer sa participation rapidement afin de pouvoir mobiliser, le cas échéant, un autre représentant du GAL.

6- LEADER, COMMENT CA MARCHE ?

Afin de permettre à tous, et notamment aux nouveaux acteurs ayant rejoint le GAL, de bénéficier du même niveau d'information au sujet du programme, un temps est consacré à la présentation du fonctionnement général du programme : la stratégie, le circuit opérationnel, les remontées de projets :

- STRATEGIE :

La stratégie LEADER en Provence Verte Sainte-Baume s'est donnée pour priorité ciblée : LEADER, laboratoire d'IDÉES pour une TRANSITION TERRITORIALE DURABLE en Provence Verte Sainte-Baume.

4 axes déclinent cet objectif :

- 2 axes « opérationnels » :

- Accompagner l'émergence et le développement des filières et microfilières de territoire en appuyant leur structuration et les investissements pour leur consolidation

- Favoriser le bien-vivre ensemble en accompagnant les efforts en faveur de l'appropriation par les habitants des patrimoines originaux qui font l'identité du territoire et en faveur du lien-social à travers un soutien aux opérations en faveur des publics en situation de fragilité socio-économique dans le champ des services de base à la population rurale.

- 2 axes plus « méthodologiques » :

- Accompagner les projets expérimentaux de développement durable

- Accompagner les projets de coopération avec d'autres territoires ruraux en PACA, en France, et en Europe.

Une analyse transversale sera également portée sur chaque projet au regard des attendus méthodologique assignés par l'autorité de gestion régionale au programme LEADER en PACA :

- Contribution à la transition énergétique et écologique du territoire

- Valeur-ajoutée LEADER : progression de l'intelligence collective, partenariat, innovation

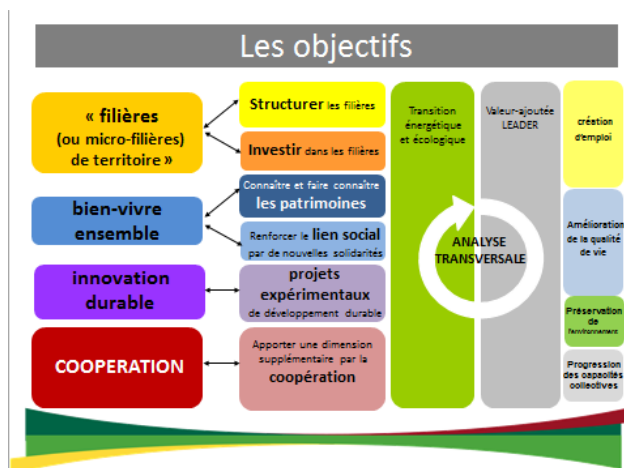
Les résultats attendus à travers la démarche LEADER en Provence Verte Sainte-Baume porteront sur :

- la création d'emplois (indicateur du cadre de performance régional)

- l'amélioration de la qualité de vie

- la préservation de l'environnement

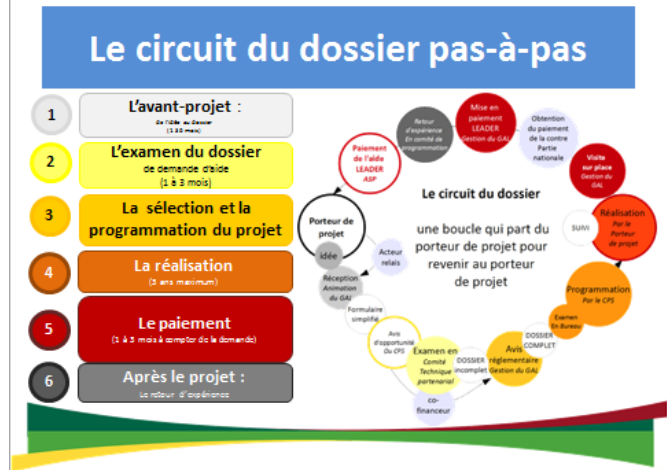
- la progression des capacités collectives (partenariat local, changements de pratiques)



- CIRCUIT OPERATIONNEL :

Le circuit du dossier permet d'aborder de manière synthétique l'ensemble des aspects de la mise en œuvre du programme et les différents acteurs impliqués à travers les différentes étapes d'accompagnement d'un projet.

Ce circuit prend la forme d'une boucle qui part d'une idée du porteur de projet pour aboutir au versement au porteur de projet d'une aide liée à sa réalisation. Elle émerge du territoire, passe par un processus d'accompagnement et lui revient.



- La phase d'avant-projet, « de l'idée au projet » comprend la mise en relation du porteur de projet et du GAL, soit directement, soit par l'intermédiaire d'un acteur relais. Cette étape donne généralement lieu à un premier niveau d'accompagnement technique par l'animation du GAL. C'est à l'appui de ce premier travail que vont pouvoir être réunis les éléments constitutifs d'une demande d'aide (formulaire, dossier de projet, documents complémentaires).

- L'examen du dossier comprend un examen sur le fond par le comité de programmation qui émet un avis d'opportunité sur l'opération, puis un examen réglementaire exécuté par l'équipe technique. Les projets validés aux deux niveaux seront à nouveau soumis au comité de programmation pour sélection et programmation de l'aide.

- La sélection et la programmation ont lieu en réunion du comité de programmation. Il s'agit pour le comité d'analyser l'ensemble des opérations au regard d'un référentiel de sélection afin de pouvoir apporter son appui prioritairement aux projets répondant le mieux aux attendus du programme.

- La réalisation s'engage ensuite pour les projets lauréats qui peuvent, avec l'assurance de l'avis d'attribution qui leur a été remis, réaliser les dépenses pour la concrétisation de leur opération. Ils bénéficient d'un suivi régulier de la part de l'équipe technique du GAL.

- Le paiement intervient après réalisation à l'appui des justificatifs de dépenses réalisés. Les aides européenne (LEADER) et régionale seront versées conjointement tandis que les autres subventions publiques éventuellement mobilisées (Conseil Départemental, Etat,...) feront l'objet d'un paiement dissocié.

- Après le projet, l'équipe technique du GAL poursuit son rôle de suivi en formulant avec le porteur de projet un retour d'expérience de son opération qui a vocation à collecter des informations qui nourriront les travaux d'évaluation du GAL et du cadre régional FEADER dans lequel il s'insère.

- La question est posée du document de référence auxquels les porteurs de projet pourront se reporter afin d'apprécier la pertinence de leur projet et la possibilité pour eux de bénéficier de l'appui de LEADER. Il est répondu que la convention liant le GAL LEADER en Provence Verte Sainte-Baume, l'autorité de gestion régionale et l'Agence de Services et de Paiement sera le document de référence du GAL. Les éléments relatifs à la mise en œuvre opérationnelle seront transcrits dans des appels à propositions qui seront publiés et contiendront les éléments précis et détaillés du cadre d'intervention du programme.

- La question est soulevée du niveau d'exigence qu'impose LEADER en termes d'« Audit » et d'« indicateurs de résultats ». Il est répondu que le rôle du GAL consiste plutôt en une mission de suivi et d'appui aux porteurs de projet en matière d'évaluation. Les informations collectées à l'occasion des retours d'expérience auront vocation à nourrir les travaux d'évaluation du GAL sur sa propre démarche, non à juger de la réussite ou de l'échec des opérations. Deux indicateurs transversaux imposés par le cadre de performance FEADER et portant sur la création d'emploi et la population touchée devraient s'appliquer à l'ensemble des opérations. Les éventuels indicateurs

complémentaires seront définis au cas par cas en fonction de la nature du projet et des moyens disponibles pour son évaluation.

REMONTEE DE PROJETS

Un aperçu non-exhaustif des remontées de projet est proposé aux acteurs. Il fait ressortir un important vivier d'initiatives, en particulier sur les questions agricoles, patrimoniales, de lien social et d'innovation durable. Un constat encourageant tant sur la dynamique du territoire que sur la pertinence de la stratégie de transition territoriale durable.

Les remontées de projet ont vocation à se poursuivre tout au long du programme. L'équipe technique du GAL est là pour vous informer, n'hésitez pas à nous contacter !

7- FEUILLE DE ROUTE ET PROCHAIN RENDEZ-VOUS

Le dernier point à l'ordre du jour concerne le partage de la feuille de route pour la mise en œuvre du programme et la programmation d'un prochain rendez-vous dont l'objet sera de soumettre au comité de programmation désormais constitué plusieurs arbitrages portant sur le cadre d'intervention du programme.

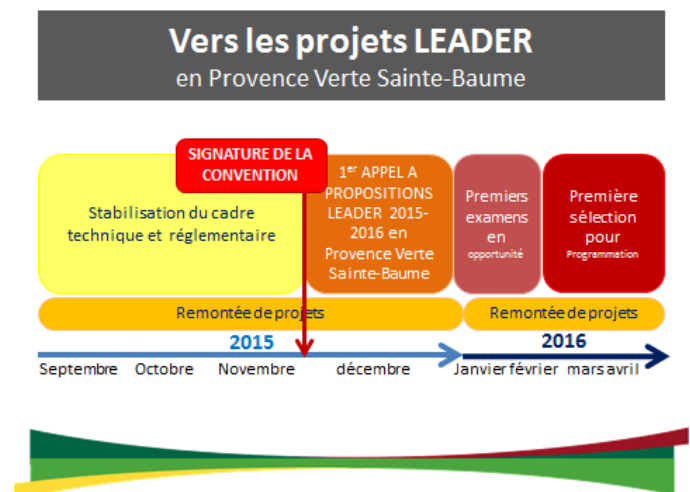
Le travail va s'accélérer en sphère technique afin de pouvoir transcrire nos propositions dans le cadre de conventionnement proposé par le Conseil Régional PACA d'ici fin octobre, avec la nécessité de stabiliser plusieurs décisions.

Le travail de formalisation de la convention pourra se poursuivre début novembre pour une signature attendue à la fin du mois.

Les appels à projets pourront ainsi être émis à compter de la toute fin d'année (décembre 2015) et être suivis par les premiers examens en opportunité au cours du premier trimestre 2016 et aux premières programmations au printemps 2016.

Il est ainsi proposé de réunir le comité de programmation en session de travail sur le cadre d'intervention du programme le mercredi 21 octobre prochain à 18h00. Christian BRAYER propose d'accueillir ce premier rendez-vous au lycée privé Provence Verte à Saint-Maximin.

Les deux propositions étant approuvées, rendez-vous est donc donné aux membres du nouveau comité de programmation du GAL LEADER en Provence Verte Sainte-Baume :



Comité de programmation

Titulaire	Suppléant(e)	Titulaire	Suppléant(e)
Bernard VAILLOT	Jean-Pierre VERAN	Nadine POUILLARD	Catherine DELZERS
Jean-Michel CONSTANS	Bernard SAULNIER	Bernard FONTAINE	Aurore SEDNER-LECAT
Franck PERO	Christophe PALUSSIÈRE	Marc BASACCO	Alain GOLEA
Philippe DROUHOT	Jean-Pierre MORIN	Jean-Marc THENOUX	Juan VILAR
Annie CHARRIER	Bernard De BOISGELIN	Christian BRAYER	Vincent ARCUSA
Michel GROS	Ariane BOSSEZ	Jean-François MARGIER	André BREMOND
Claude FABRE	Christian OLLIVIER	Philippe BUREL	Nathalie ROUBAUD
Monique MATHIEU	Blandine MONIER	Thierry BLONDEAU	Jean MAROTTA
Jacques PAUL	Alain DARMUZEY	Philippe BREGUANO	Albert LECOURBE
Benoit MARI		Frédéric ROUX	Hervé RACINE
Jean-Marcel GIOFFREDO	Martine SILVY	ADA ACOVITSIOTI-HAMEAU	Marc RICHARD
Yves JULLIEN	Bernard BAUDIN	François FIL	Hugues FRACHE
		Pascal MAYOL	Nicole RULLAN

**MERCREDI 21 OCTOBRE,
à 18h00**

au Lycée Privé Provence Verte, à Saint-Maximin la Sainte-Baume.

Clôture des travaux :

Bernard VAILLOT clôture la séance en remerciant encore toutes et tous les participants et en souhaitant au nouveau comité de programmation du GAL LEADER en Provence Verte Sainte-Baume dont il assumera la Présidence une bonne réussite et de nombreux projets à l'horizon 2020 : **au boulot !**



L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h00.

Un moment convivial préparé par le Lycée Privé Provence Verte agrémente la fin de réunion.